MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fermeture du réseau cuivre sur 162 communes au 31 janvier 2025 : l'Etat mobilisé pour accompagner les usagers dans le passage vers la fibre optique.

Paris, le 31/01/2024
N°97

La fermeture du réseau cuivre connaît ce vendredi 31 janvier sa première grande échéance avec l'arrêt des services reposant sur l'ADSL et le réseau téléphonique avec la prise en T pour 162 communes sur l'ensemble du territoire, soit près de 210 000 locaux.

L'Etat a fait de la modernisation des infrastructures télécoms l'une de ses priorités au travers du Plan France Très Haut Débit. Depuis plus de 10 ans, l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs privés se sont engagés à apporter l'internet fixe à très haut débit sur l'ensemble du territoire, en particulier au travers de la fibre optique. Puissant levier de réduction des fractures territoriales, ce chantier fait aujourd'hui de la France l'un des pays les plus « fibrés » d'Europe.

Dans ce contexte Orange, propriétaire du réseau historique, mène la fermeture du réseau cuivre : cet arrêt se déroule de manière échelonnée sur l'ensemble du territoire jusqu'à 2030. La fermeture du réseau dans 162 communes, accompagnées préalablement par l'opérateur et les services de l'Etat, marque la première échéance de ce plan. La fibre optique dont le déploiement a été soutenu par l'Etat, les collectivités et les opérateurs dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, prend la relève. Plus performante, résiliente et économe en énergie, la fibre optique représente le réseau d'avenir. **Près de 90% des français y sont désormais éligibles et près de 60% ont déjà souscrit à un abonnement.** Afin d'accompagner au mieux cette transition et répondre aux interrogations de tous les acteurs concernés, la Direction générale des entreprises (DGE) a mis en place des outils concrets :

- Un module de recherche à la commune pour connaitre la date d'arrêt des services : Fermeture du réseau cuivre dans votre commune ;
- Un site internet qui recense l'ensemble des informations pratiques pour comprendre qui est concerné et les démarches à anticiper ;
- Des guides pédagogiques pour les différents publics avec des explications étape par étape passer à la fibre optique :

  Guide à destination des particuliers
  Guide à destination des entreprises
  Guide pour les sites sensibles
  Guide à destination des élus locaux

La DGE peut s'appuyer sur un réseau de partenaires locaux pour informer les acteurs concernés au niveau local et accompagner les utilisateurs dans le passage à la fibre : France Num, le réseau des chambres consulaires (Chambres de commerce et de l'industrie CCI, et Chambres de métiers de l'Artisanat CMA), Medef, Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), Médiateur des entreprises, Association des Maires de France (AMF), Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA), Villes de France, Association française des utilisateurs de télécommunications, Arcep, Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT).

Marc FERRACCI a déclaré « *La fermeture du réseau cuivre sur ces 162 premières communes constituent un jalon important. Elle s'inscrit dans une dynamique de modernisation des infrastructures de réseaux télécommunications pour soutenir les usages de demain et faire de la France une véritable puissance numérique grâce à un réseau en fibre optique performant. L'Etat est mobilisé pour mettre en œuvre des outils concrets pour accompagner les usagers dans leur transition vers un réseau très haut débit* ».

Contacts presse :

Cabinet de Marc Ferracci : presse@cabinets.industrie.gouv.fr - 01 53 18 46 19

Direction générale des Entreprises : presse.dge@finances.gouv.fr – 01 44 97 04 49